

Approbation de la composition nominative de Comité Particulier

Comité Particulier de l'application :
 QB 26 – Systèmes de revêtements de sol stratifiés

Président : Yann RIVIERE, RIVIERE SARL
Vice-Présidente : Christine GILLIOT, CSTB
Secrétaire : Agathe MENAY, CSTB

	Membre titulaire, représentant de l'organisme						Membre suppléant, le cas échéant					
	Nom	Organisme	Date de nomination (**)	Date de reconduction (**)			Nom	Organisme	Date de nomination (**)	Date de reconduction (**)		
				date nomination +3 ans	date nomination +4 ans	date nomination +5 ans				date nomination +3 ans	date nomination +4 ans	date nomination +5 ans
Collège <Fabricants>* Nombre total d'organismes prévus dans le référentiel : <de 2 à 6>	M. DOS SANTOS Jean Philippe	UNILIN BV	01/07/2021									
	M. LEGRAND Jean Marc	BERRYWOOD (BERRY ALLOC)	28/05/2018	28/05/2021								
Collège <Utilisateurs / Prescripteurs>* Nombre total d'organismes prévus dans le référentiel : <de 2 à 6>	M. RIVIERE Yann	RIVIERE SARL	28/05/2018	28/05/2021								
	M. MABILAT Michel	NOGENT LINO PEINTURES	28/05/2018	28/05/2021								

	Membre titulaire, représentant de l'organisme						Membre suppléant, le cas échéant					
	Nom	Organisme	Date de nomination (**)	Date de reconduction (**)			Nom	Organisme	Date de nomination (**)	Date de reconduction (**)		
				date nomination +3 ans	date nomination +4 ans	date nomination +5 ans				date nomination +3 ans	date nomination +4 ans	date nomination +5 ans
Collège <Organismes Techniques et Prescripteurs>* Nombre total d'organismes prévus dans le référentiel : <de 2 à 6>	Mme GILLIOT Christine	CSTB	28/05/2018	28/05/2021								
	Mme DEVAL Christiane	FCBA	28/05/2018	28/05/2021								
	Mme KLEIN Virginie	INOVAME	10/09/2018	10/09/2021								

(*) Le nombre et l'intitulé des collèges sont ceux définis dans le référentiel de certification

(**) Le mandat du membre est établi pour une durée de trois ans. Ce mandat est renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives de un an dans la limite de trois renouvellements sauf dénonciation sans juste motif par le CSTB ou le membre, par lettre recommandée avec accusé de réception, trois mois avant l'échéance de la période en cours lors du renouvellement.

Composition nominative n° 12 approuvée le 16/09/2021

Par la responsable d'application (nom, visa) :
Christine GILLIOT

